

CONTACT

CDCA

Direction de l'Autonomie
Service Offre Sociale et Médico-Sociale



Mail : cdca@hautesavoie.fr



Téléphone : 04 50 33 22 89

**haute
savoie**
le Département

CDCA
Conseil Départemental
de la Citoyenneté
et de l'Autonomie



LE CVS

Le Conseil de la Vie Sociale



Validé en FALC via l'Udapei 74 et par les experts d'Aller Plus Haut :
Bertrand R, Vanessa P, Claude M et Youcef R

LE CDCA Haute-Savoie

Le CVS, c'est quoi ?

Le CVS est une réunion obligatoire dans les établissements médico-sociaux. Les personnes accompagnées, les familles et les professionnels échangent ensemble sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'établissement et au bien-être des personnes.



Qui peut participer au CVS ?

Au CVS il doit y avoir au minimum :

- **2 délégués des personnes accompagnées.**
- **1 représentant des familles ou proches aidants.**
- **1 représentant des professionnels de l'établissement.**
- **1 représentant de l'organisme gestionnaire.**

D'autres personnes peuvent y participer.

Le directeur de l'établissement ou son représentant participe aux réunions, mais n'est pas membre du CVS.

On parle de quoi ?

De toutes les questions sur le fonctionnement de l'établissement ou du service.

Par exemple :

- La vie quotidienne dans l'établissement
- Les activités
- Les animations culturelles
- Les services thérapeutiques et le bien-être
- Les projets de travaux et d'équipements
- Les relations entre les résidents, les professionnels...



Pourquoi le CVS est important ?

Il permet au résident et à sa famille :

- Être acteur de son lieu de vie
- De développer son autonomie
- De favoriser les libertés d'expression et de responsabilité
- De dialoguer et d'échanger ensemble
- De connaître le fonctionnement des établissements (mieux comprendre les contraintes, les attentes, les possibilités).

